

Décharge 2010: budget général UE, Cour des comptes

2011/2205(DEC) - 10/05/2012 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à la Cour des comptes pour l'exercice 2010.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2012/555/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010, section V - Cour des comptes.

CONTENU : avec la présente décision et conformément à l'article 318 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Parlement européen donne décharge au secrétaire général de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de la Cour pour l'exercice 2010.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 10 mai 2012 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 10 mai 2012).